



## Bureau des radiocommunications (BR)

Lettre circulaire  
**CR/443**

Le 15 avril 2019

### Aux Administrations des États Membres de l'UIT

Objet: **Résolution 80 (Rév. CMR-07)**

À sa 80ème réunion (18-22 mars 2019), le Comité du Règlement des radiocommunications a poursuivi l'examen du projet de Rapport sur la Résolution **80 (Rév. CMR-07)** qu'il soumettra à la CMR-19 et a chargé le Bureau des radiocommunications de préparer une lettre afin de porter la version révisée du [projet de Rapport du RRB à l'intention de la CMR-19<sup>1</sup>](#) à l'attention des États Membres.

Il convient de noter que les observations éventuelles que votre administration souhaiterait formuler doivent parvenir au Bureau au plus tard le **24 juin 2019, à 16 h 00 UTC**, afin que le RRB puisse les examiner à sa 81ème réunion, qui se tiendra du 15 au 19 juillet 2019. Les observations doivent être soumises par télécopie (+41 22 730 5785) ou par courrier électronique à l'adresse: [brmail@itu.int](mailto:brmail@itu.int).

Le Comité poursuivra ses travaux relatifs à la Résolution **80 (Rév. CMR-07)** sur la base des contributions éventuelles soumises par les États Membres et les membres du Comité.

Mario Maniewicz  
Directeur

**Distribution:**

- Administrations des États Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

<sup>1</sup> <https://www.itu.int/md/R19-RRB19.2-C-0002/fr>.